



Si l'employeur à les moyens et pas moi comment faire?

Par **virgilio**, le **17/04/2008** à **11:51**

Bonjour , je fais un résumé rapide, j'ai travaillé 4 ans dans le nettoyage industriel, on utilisait des soudes costiques et autre produits corrosifs, pendant les 4 ans je n'ai pas été envoyé à la médecine du travail mais je ne disais rien besoin d'emploi oblige. jusqu'au jour ou j'ai eu des réactions cutané au niveau de la peau, plus j'utilisais les produits plus cela revenait. j'ai donc réclamé a l'employeur un rdv à la mdt avec un gros "NON" comme réponse à plusieurs reprise jusqu'à ce que j'aille à l'inspection du travail, en meme temps il me presta une camionnette afin d'effectuer un déménagement (j'avais pas le choix). le lendemain licenciement pour faute grave, motif : vole de camionnette. Donc j'alais aux prudhommes et lui un an après il porte plainte contre moi en correctionnel pour vol. Et le juge lance la procedure sur un faut témoignage d'un employé acheté. Il a trop d'argent pour que je lutte contre lui!

C'est une question un peu vaste mais pouvez vous me conseiller sachant qu'un dossier avec l'aide juridique n'interesse pas mon avocate et que ca fait trois an que ça dure.